



Déclaration intersyndicale préalable

CHSCT du 17 février 2022

En CTP des 20 et 21 janvier 2022, l'intersyndicale CFTD CGT FAFPT FO SUD et UNSA a fait une déclaration préalable qui avait un point 4 dédié à "**l'expertise CHSCT de la Région Occitanie – Projet important – Introduction de nouvelles technologies**".

L'intersyndicale y demande unanimement la révision de la position de la collectivité sur la lettre de mission signée par la secrétaire du CHSCT suite à la validation du collège syndical d'une expertise menée dans l'année qui vient, sans restriction de périmètre et avec le budget lié.

Voici la déclaration exacte de l'intersyndicale en CTP:

Nous regrettons la position de l'administration qui ne tient pas compte des décisions prises par les membres du CHSCT et nous vous remercions de bien vouloir lever les réserves émises.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que 2022 sera la dernière année d'existence du CHSCT, nous souhaitons donc que cette expertise soit menée en 2022, et qu'elle démarre au plus vite dans l'intérêt des agents.

Par ailleurs, cela fait plus de deux ans que cette expertise se prépare, vous aviez donc la possibilité de la budgéter.

Le coût de cette expertise et son périmètre important (plus de 2000 agents, plus de vingt logiciels concernés) sont justifiés par une multiplication effrénée des outils et leur changement permanent depuis la fusion des deux régions avec de surcroît un changement frénétique des procédures.

Cela a eu pour conséquence des modifications incessantes des conditions de travail sans passer le filtre de la prévention et donc du CHSCT, conduisant à une dégradation certaine des conditions de travail.

Cette expertise permettra à la collectivité de démontrer son réel investissement dans la Qualité de Vie au Travail, et de pouvoir mesurer les impacts de ces outils sur la santé des collègues de travail que nous représentons.

Lors de ce même CTP, le DGS a reconnu la nécessité de travailler sur les impacts sur les conditions de travail de certains outils de dématérialisation, notamment ceux liés à la gestion financière. Il a souligné l'impact de la crise covid qui a entraîné l'attribution de cinq fois plus d'aides en 2 ans que sur la période précédente, de façon globale. Il a lui-même relayé le sentiment de collègues gestionnaires : "*perte de sens*", "*abattage*", possibles "*surcharges de travail*". Il a pointé l'automatisation plus forte de certaines missions.

Suite à ces constats, que nous partageons, il a fait part d'un travail en cours de rédaction d'un cahier des charges entre la Direction des Finances, les équipes RH et l'Inspection en charge des ressources de la Région pour mener une étude sur le sujet afin de cerner les impacts de l'évolution des modes de gestion des aides, notamment en période covid. L'objectif de cette étude serait de prendre des dispositions d'ajustement des effectifs ou de détente des délais d'instruction et ou de paiement, mais aussi d'améliorer les conditions de travail et le sens donné au travail d'instruction.

Suite à son intervention, il lui a été rappelé que les syndicats, conscients des impacts de ces outils sur les conditions et l'organisation du travail, avaient justement voté une expertise CHSCT sur le même sujet, et que les deux démarches risquaient de doubler.

Le DGS a alors accepté d'étudier avec la DQVTF et Mme VEDEL notre proposition de faire se rejoindre les deux démarches, en intégrant à l'expertise CHSCT l'accélération du phénomène liée au Covid. Il semble en effet plus efficace de mettre les moyens nécessaires sur une aide extérieure, en l'occurrence le cabinet d'expert mandaté pour l'expertise CHSCT.

A ce jour, nous n'avons aucun retour de ces échanges. A ce jour, nous avons une expertise qui aurait dû démarrer et qui piétine...

A ce jour, nous avons une expertise dont le budget et la durée doivent être stabilisés afin qu'elle réponde tant aux attentes du DGS qu'à celles des syndicats et des agents.

Mme VEDEL, vous avez demandé que ce sujet soit abordé non pas en CTP mais en CHSCT.

Nous l'abordons.

Quelles suites la collectivité va-t-elle donner aux propos du DGS en CTP, propos qui pour nous, vont dans le sens de l'intérêt des agents et de l'amélioration des conditions de travail ?